

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015 - 2019  
POLITIQUE INTEGREE DES CENTRES-BOURGS  
CONVENTION D'ETUDE**

**LA VOGUE-LES-BAINS – Revitalisation du centre-bourg - E  
P09EB80H007**

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la demande formulée par la commune de La Vôge-les-Bains souhaitant l'intervention de l'EPFL pour la réalisation d'une étude globale sur le fonctionnement de son centre-bourg,

Sur proposition du Président,

- prend acte de l'engagement d'une étude sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 100 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL, 10% par la commune de La Vôge-les-Bains et 10% par la communauté d'agglomération d'Épinal,
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la commune de La Vôge-les-Bains et la communauté d'agglomération d'Épinal la convention d'étude annexée à la présente délibération.

VU ET APPROUVE

Le **12 FEV. 2019**

Le Préfet de Région,

Pour le Préfet et par délégation

Le Secrétaire Général Adjoint pour  
les Affaires Régionales et Européennes

**François SCHRICKE**

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER